

## CHOSES ET AUTRES

La commandante X\*\*\*, ayant besoin d'une fiole de laudanum, envoie le planton de son mari chez le pharmacien.

— Qu'est-ce que vous voulez, mon garçon ?

— La femme du commandant appelle ça du... nom d'un homme.

— Mais, vous voulez dire ?

— Peut-être bien.

— Mais, mon ami, on ne délivre pas ainsi du laudanum ; il faut un mot d'ordonnance.

— Avec un sourire de condescendance, le troupe reprend :

— En fait d'ordonnance, mon commandant n'a que moi. Est-ce que vous seriez plus difficile que mon commandant, par hasard ?

Le congrès a tenu séance depuis 2 h. jusqu'à 4 h. 3/4.

Tous les membres étaient présents.

Rome, 22 juin.

*La Gaceta* annonce que la reine d'Espagne est atteinte d'une fièvre gastrique et que le Congrès continue son œuvre de paix en Orient et au Moyen-Orient, influence sur les affaires en général.

Hier, on a annoncé le rapprochement de la clôture au 5 juillet prochain, au lieu du 10 fixé initialement.

Cours du Change à la bourse du 21 courant.

Paris, cours jours 23.11 1/4 à 13.3/4 de trois mois 21.25 à 30.

Belgique du 11 courant 25.32 1/2 à 37.1/2.

Paris, cours jours 23.11 1/4 à 13.3/4 de trois mois 23.25 à 30.

Belgique 25.32 1/2 à 37.1/2.

Rome, 22 juin.

Nous avons saisi un vol hier, aux Champs-Elysées, le petit collogue suivant :

— Sais-tu pourquoi le premier venu de ces gamins a en l'œil l'effete d'un grand général ?

— Mais non.

— Eh bien, c'est bien simple, c'est parce que, si petit qu'il soit, c'est déjà un maréchal.

Devant l'exposition des cristaux de Bohême.

Un ivrogne. — Moi, ça me dégoûte, les verres... quand ils ne sont pas pleins !

Saint-Pétersbourg, 22 juin

Le *Golos* publie le texte français de la protestation ethnographique de la Porte contre les frontières assignées à la Bulgarie par le traité de San-Stefano, qui lui a été envoyé de Constantinople.

Ce document, qui sera, dit-on, présenté au Congrès par les plénipotentiaires turcs, est basé, d'après le *Golos*, sur l'ouvrage du statisticien russe Tépilo, concernant la Bulgarie. Le *Golos* fait remarquer que tous les chiffres de l'ouvrage russe sont reproduits d'une manière inexacte dans le document turc.

La scène se passe mardi soir, au cirque amérin. Le dompteur Cooper a fait danser ses éléphants, une brève pause a suivi ces exercices avec le plus vif intérêt. L'attention de notre honnête redoutable quand les lions ont donné des preuves évidentes d'une soumission complète.

Cooper sort de la cage, et, notre spectateur l'aborde. Après quelques compliments mériés, un shérif des moyens de répression emploie vers les fauves et dit enfin :

— Ce qui me surprend le plus, c'est que vous avez pu dresser ces bêtes-là en si peu de temps, car enfin elles sont jeunes...

— Mon ami, avec de la persévérance...

— La persévérance ne suffit pas... Moi qui vous parle, voilà trente ans que je m'obstine à une chose, et je n'ai pu y arriver : c'est que ma tempeuse cause des boutons à mes chemises.

Cooper s'est déclaré incompetent.

## Enigma

Votre sort, ô mortels, ressemble à mon destin.

J'étais jeune au lever de la dernière aurore :

Hier je n'étais pas encore,

Et je ne serai plus demain.

Le mot du Logographe d'hier est : Ange, an, an.

DEPÉCHE TELEGRAPHIQUES

Londres, 22 juin.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Berlin, 22 juin :

Les plénipotentiaires russes ont reçu hier soir la réponse de Saint-Pétersbourg.

Le gouvernement russe accepte les demandes de lord Beaconsfield, relativement aux frontières méridionales de la Bulgarie et à l'occupation de la ligne des Balkans par des garnisons Turques.

Lord Beaconsfield faisait dépendre la continuation du Congrès de l'acceptation de ces conditions.

On pense que le résultat de la séance du Congrès d'aujourd'hui sera satisfaisant.

Berlin, 22 juin.

Bulletin du 22 juin, 10 heures du matin.

L'empereur a passé une nuit tout à fait calme et son état est très satisfaisant.

Signé : LAUER, LANGENBECK, WILMS.

Berne, 22 juin.

Le conseil fédéral a résolu de demander aux Chambres une subvention de 6 millions et demi pour le percement du Saint-Gothard. Cette décision est destinée à produire une vive agitation.

Madrid, 22 juin.

*La Gaceta* annonce que la reine d'Espagne est atteinte d'une fièvre gastrique et que le Congrès continue son œuvre de paix en Orient et au Moyen-Orient, influence sur les affaires en général.

Aujourd'hui les médecins se sont réunis au palais.

La famille de Montpensier est attendue demain matin.

Au Congrès, M. Canovas de Castillo, réfute les arguments de M. Carlos Navarre, contre la politique suivie par le gouvernement depuis trois ans.

Berlin, 22 juin.

Le congrès a tenu séance depuis 2 h. jusqu'à 4 h. 3/4.

Tous les membres étaient présents.

Rome, 22 juin.

Sénat. — M. Cairoli annonce que dans une prochaine séance il fera des déclarations et des communications relatives au rejet du traité de commerce avec la France.

La Haye, 22 juin.

Le nouvel emprunt hollandais 4/0/0 a été souscrit trois fois.

Saint-Pétersbourg, 22 juin

Le *Golos* publie le texte français de la protestation ethnographique de la Porte contre les frontières assignées à la Bulgarie par le traité de San-Stefano, qui lui a été envoyé de Constantinople.

Ce document, qui sera, dit-on, présenté au Congrès par les plénipotentiaires turcs, est basé, d'après le *Golos*, sur l'ouvrage du statisticien russe Tépilo, concernant la Bulgarie. Le *Golos* fait remarquer que tous les chiffres de l'ouvrage russe sont reproduits d'une manière inexacte dans le document turc.

Ville de Roubaix

✓ *à redacteur*, Estaminet Alexis, rue de Lantoy, 26

QUATRE GRANDS CONCOURS de 100 francs chacun répartis en trois prix de 50, 30 et 20 fr.

Dimanche 30 juillet 1878. — Concours de la Boule à l'Oiselet (Tiniboul).

Dimanche 21 juillet. — Concours au Billard Anglais.

Dimanche 18 août. — Concours de la Boule au Rond (Kribbol).

Dimanche 22 Septembre. — Concours au Jeu de Dés.

Dispositions générales pour les quatre Concours Les mises seront de 50 centimes.

A chaque concours, il sera donné deux médailles, une à la société la plus nombreuse, et une à la plus éloignée, pour y avoir droit, il faut que la société soit composée d'au moins 100 membres.

Les sociétés qui voudront participer aux concours devront se faire inscrire le Dimanche avant d'entrer précis.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

A chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.

Chaque concours, une commission sera constituée, qui jugera toutes difficultés.

Les dispositions particulières de chaque concours seront affichées dans l'établissement à date de ce jour. — Le cabaretier se réservera le droit de modifier les prix dans la proportion des mises.